

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

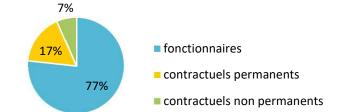


DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence.

- Effectifs

- 275 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 211 fonctionnaires
 - > 46 contractuels permanents
 - > 18 contractuels non permanents



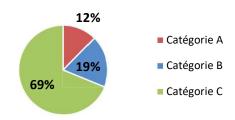
- → 20 % des contractuels permanents en CDI
- 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 33 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	30%	31%
Technique	47%	41%	46%
Culturelle	17%	22%	18%
Sportive			
Médico-sociale	3%	4%	4%
Police			
Incendie			
Animation	1%	2%	2%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

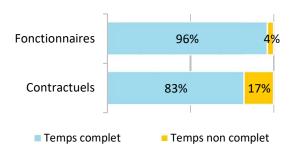
_	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	45%	55%
Contractuels	52%	48%
Ensemble	47%	53%

→ Les principaux cadres d'emplois

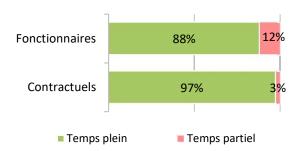
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	11%
Adjoints du patrimoine	9%
Attachés	8%

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	33%	100%
Culturelle	11%	50%
Administrative	3%	7%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

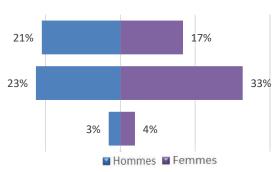
3% des hommes à temps partiel 17% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moy	/en*	
des agents pe	des agents permanents	
Fonctionnaires	47,05	— de 50 ans et +
Contractuels	40,00	— de 50 alis et +
permanents	40,00	
Ensemble des	45,79	de 30 à 49 ans
permanents	45,75	
Âge moy	ren*	de - de 30 ans
des agents non	permanents	
Contractuels non	35.56	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

> 260,55 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 203,43 fonctionnaires

> 38,71 contractuels permanents

> 18,41 contractuels non permanents

474 201 heures travaillées rémunérées en 2024



Positions particulières

- > 2 agents mis à disposition dans une autre structure autre structure
- > Un agent en congés parental
- > 7 agents en disponibilité

permanents

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 8 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

En 2024, 39 arrivées d'agents permanents et 44 départs

5 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
262 agents	257 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024				
Fonctionnaires 3 -3,7%				
Contractuels	7	7,0%		
Ensemble	7	-1,9%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	48%
Mise en disponibilité	16%
Détachement	11%
Mutation	11%
Départ à la retraite	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	44%
Arrivées de contractuels	31%
Voie de mutation	18%
Intégration directe	3%
Voie de détachement	3%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

5 lauréats d'un concours d'agents déjà
fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 80% des nominations concernent des femmes

143 avancements d'échelon et
 9 avancements de grade

> 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

 2 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 50,0 % femmes dont 100,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 22,06 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*

57 507 854 €

Charges de personnel*

12 685 064 €

Soit 22,06 % des dépenses de fonctionnement

^{*} Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	7 908 827 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 502 157 €	F72 C10 6
IFSE:	1 228 329 €	572 618 €
CIA:	199 033 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	134 831 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	0€	
Supplément familial de traitement :	43 915 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	Catégorie A Catégorie B C		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	52 344 €	36 335 €	37 474 €	27 398 €	29 877 €	25 857 €	
Technique	62 107 €	S	39 662 €	S	29 917 €	26 199 €	
Culturelle	51 474 €		34 166 €	26 864 €	30 286 €	S	
Sportive							
Médico-sociale	S	S			25 495 €	S	
Police							
Incendie							
Animation			S		S	S	
Toutes filières	51 879 €	37 839 €	36 798 €	28 312 €	29 788 €	26 098 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,99 %

.9,38%
.6,64%
_

Part des primes et indemnités

Ensemble	18,99%

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- \red Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 20951,84 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- 4907,34 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montont onnual		Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 047 €	885 €	7%	18 078 €	1 262 €	7%	7 798 €	315€	4%	9 443 €	1 166 €	11%
Catégorie B	6 529 €	924€	12%	6 498 €	726€	10%	2 905 €	839 €	22%	3 055 €	346€	10%
Catégorie C	3 777 €	846 €	18%	4 315 €	880€	17%	2 381 €	811€	25%	1831€	215€	11%

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

- Absences —

- En moyenne, 24,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 7,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,18%	2,10%	3,80%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,69%	2,10%	5,87%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,15%	2,10%	6,25%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ⇒ 85,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

3 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 1,1 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 216 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

15 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 93 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 93 % sont en catégorie C*
- ⇒ 9 016 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

1 conseiller de prévention

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Coût total des formations : 21 165 € Coût par jour de formation : #DIV/0!

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

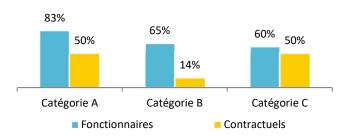
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

→ En 2024, 59,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



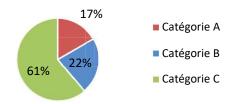
128 587 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	54 %
Frais de déplacement	20 %
Autres organismes	26 %

814 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69%
Autres organismes	31%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	21 008 €
Montant moyen par bénéficiaire	177 €

Relations sociales

Jours de grève

21 jours de grève recensés en 2024

→ Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité 3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1